

Ordre de virement permanent

Le débiteur (titulaire du compte, Nom et Prénom):

Le créancier :

SNUDI-FO 53			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
15489	04778	00050309540	41
IBAN : FR76 1548 9047 7800 0503 0954 041			

Les sommes dues au créancier en principal, accessoires et frais par virement pour un montant annuel de€

En complétant et en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUDI-FO 53 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ce formulaire.

Virement annuel permanent de€ à compter du/...../.....
ou

Virement mensuel* permanent de€ à compter du/...../.....

Le montant de chaque échéance devant se trouver disponible à la date indiquée.

Pour le début des prélèvements, pensez à prendre en compte les délais postaux. Il est donc souhaitable de faire commencer les prélèvements 15 jours après l'expédition du formulaire.

**Montant annuel total divisé par 12*

Il est donc donné ORDRE DE VIREMENT à prélever sur le compte suivant :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Les virements devront s'effectuer au crédit du compte ouvert

En rappelant la référence :

Le soussigné reconnaît qu'à défaut d'existence des sommes disponibles aux échéances ou à l'une des échéances prévues, la signification du présent acte, en application de l'article 1690 du Code Civil, permettra au créancier de se faire attribuer toutes sommes figurant sur tout compte ouvert à son nom dans l'établissement désigné, à concurrence des sommes dues.

Bon pour délégation de créance et ordre de virement

A :

Le :

Signature :

(+ RIB à joindre)